République Algérienne Démocratique et Populaire





Entre

L'Université Mohamed Chérif Messaadia Souk-Ahras

Et

L'entrprise « Laiterie Goya»SARLHammada
Souk Ahras

La présente convention est passée entre l'Université Mohamed Chérif

MessaadiadeSouk-Ahras, représentée par son recteur :



Pr. Noura MOUSSA

D'une part

E†

L'entreprise laiterie Goya SARL Hammada, représentée par son Directeur.

Mr. Hammada Med El-Hadi

D'autre part

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 01:

La présente convention a pour objet de régir les relations entre l'université de souk ahras et l'entreprise laiterie Goya SARL Hammadaen matière de :

- Formation et perfectionnement.
- Stages pratiques.
- Visites techniques des enseignants et étudiants.
- * Etudes et Recherches Scientifiques.
- Colloques, Séminaires.
- * Assistances Techniques et Expertises.

ARTICLE 02 :

Les deux parties ont convenu, d'organiser et de développer leur collaboration d'une manière durable sur l'ensemble des domaines d'activités et d'enseignements d'intérêt commun en conjuguant leurs potentialités respectives matérielles et humaines dans les domaines de la formation et du perfectionnement, de la recherche, et des prestations de services.

ARTICLE 03 :

Les deux parties s'engagent à donner à leur collaboration un caractère privilégié et exemplaire en vue notamment de promouvoir, d'intensifier, de généraliser les relations et de contribuer à créer le cadre réglementaire à une collaboration permanente.

D'une part, l'université Mohamed chérif Messaadias'engage à:

ARTICLE 04:

Organiser en collaboration avec la direction du laiterie Goya SARL HammadaSoukAhrasdes cycles spécifiques de recyclage et de perfectionnement de courte duréeau profit des cadres de la direction de la SARL.

ARTICLE 05:

Mettre à la disposition de l'entreprise de la laiterie Goya SARL Hmammada Souk Ahrasdes spécialistes pour prendre en charge les problèmes techniques liés aux domaines de responsabilité de la direction de l'entreprise. Cette démarche fera l'objet de contrats spécifiques.

ARTICLE 06

Proposer une formationen postes graduation spécialisés au cadre de la direction de l'entreprisède la laiterie Goya SARL HmammadaSouk AhrasCes PGS feront l'objet de contrats spécifiques selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 07:

Permettre aux cadres de la direction la laiterie Goya SARL Hmammadal'accès aux différents laboratoires de recherche de l'université ainsi que l'utilisation de leurs équipements dans le cadre de stage ou de recherches ponctuelles et selon un programme convenu d'un commun accord avec l'université.

ARTICLE 08:

Permettre aux cadres la direction la laiterie Goya SARL HmammadaSouk Ahrasd'accéder au fond documentaire de la bibliothèque de l'université.

ARTICLE 09 :

Prendre en charge des thèmes de recherche proposés parla direction de la laiterie Goya SARL Hmammada Souk Ahrasdans le cadre d'un contrat spécifique. Ces thèmes sont déterminés sur la base de problèmes techniques.

ARTICLE 10 :

Permettre à la direction la laiterie Goya SARL Hmammada Souk Ahrasde participer à l'élaboration de nouvelles offres de formation du nouveau système (LMD).

ARTICLE 11:

chaque parties désigne un coordonnateur pour suivre et mettre en œuvre les programmes proposés et coordonner avec l'autre partie.

Le coordonnateur établira chaque six mois un rapport des actions réalisées ou en cours de réalisation qui sera communiqué aux instances compétences de la convention.

ARTICLE 12:

L'universités'engage à proposer ses majors de promotion pour un éventuel recrutement.

Et 'autre part, la laiterie Goya SARL Hmammada Souk AhrasSouk-Ahras s'engage à :

ARTICLE 13:

Accueillir les étudiants stagiaires de l'université pour la préparation des mémoires de licence, de master, et des thèses de doctorat et des stages pratiques.

ARTICLE 14:

Recevoir des étudiants, des enseignants chercheurs de l'université poureffectuer des visites techniques, pédagogiques et de recherche.

ARTICLE 21:

En cas de non respect des clauses énumérées dans la présente convention, l'une ou l'autre des parties sera en droit de procéder à la résiliation pure et simple de la convention après mise en demeure d'usage.

ARTICLE 22:

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux en langue française.

Fait à Souk Ahras Le : 1 N NOT 2023

Pour l'Université Mohamed Chérif

Pour la laiterie Goya SARL HmammadaSouk
Ahras...

MessaadiaSouk-Ahras

Souk-Ahras

Le Recteur

Le Directeur



LAITERIE GOYA S.A.R.L. HA. MADA Z.I lot N°14 S/A RC N°99B0502140 Ta. 337.75.11.11/Fax:037.75.13.13 *Direction*